LE SECRÉTARIAT
Délégation Générale aux

VILLE DE PARIS

GÉNÉRAL
Relations Internationales

2026 DGRI 50 Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux Femmes afghanes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis le retour au pouvoir des talibans en août 2021, la situation des femmes afghanes n'a cessé de se détériorer. En cinq ans, les autorités ont progressivement écarté les femmes de l'enseignement secondaire et supérieur, empêché leur participation à la vie politique, restreint leur accès à l'emploi et à de nombreux espaces publics et soumis leurs déplacements comme leur apparence à des règles de plus en plus contraignantes. Leurs libertés fondamentales que sont la liberté d'expression et le droit de circuler librement ont été anéanties par l'obligation d'être accompagnées par un chaperon masculin dans tous leurs déplacements, restreignant leur accès aux soins et à l'emploi.

Les restrictions imposées à l'éducation, notamment pour les filles qui ne peuvent plus être scolarisées après leur 12 ans, mettent en danger l'avenir de plus de 2,2 millions de jeunes filles qui n'ont plus accès à l'éducation secondaire. La fermeture des écoles ne prive pas seulement les filles d'un enseignement, elle les éloigne de leurs projets d'avenir et limite leur participation à la vie sociale. Cet isolement fragilise leur santé mentale et les expose davantage aux risques de mariage précoce, d'exploitation et de violences, obscurcissant les perspectives déjà sombres de toute une génération.

Les arrestations pour avoir prétendument enfreint les règles vestimentaires imposées par les talibans donnent la mesure du contrôle exercé sur les vies et les corps de femmes : ne pas porter de voile, laisser apparaître ses cheveux, arborer un foulard de couleur, se maquiller. Derrière les arrestations, c'est donc une autre forme de contrainte qui s'installe : la peur de sortir, de travailler ou simplement d'être vue. À force de réglementer l'apparence, les déplacements et les activités des Afghanes, les talibans font de leur présence même une liberté constamment révocable.

Cette persécution liée au genre s'accompagne de nombreuses violences physiques, verbales et psychologiques au sein du foyer et dans la sphère publique. Selon les Nations unies, le risque de violences faites aux femmes et aux filles a augmenté de 40 % sous le régime taliban et 14,2 millions de femmes ont besoin d'une protection et d'une assistance. Les talibans ont entièrement démantelé le cadre institutionnel qui aurait pu leur permettre d'obtenir de l'aide, dont les tribunaux et les entités chargées des poursuites.

La Cour pénale internationale a rendu public il y a quelques jours deux mandats d'arrêt supplémentaires pour crime contre l'humanité de persécution pour des motifs liés au genre contre des ministres talibans, réaffirmant les droits fondamentaux des filles et des femmes afghanes.

La Ville de Paris s'oppose fermement à toute compromission et à toute forme de normalisation des relations avec le régime taliban de la part des autorités françaises, de l'Union européenne et de la communauté internationale.

Le sort réservé aux filles et aux femmes afghanes constitue l'une des manifestations les plus graves de la persécution liée au genre : objets de discriminations extrêmes, systémiques et institutionnalisées, elles sont soumises à un système de ségrégation qui, comme l'a déclaré en février dernier Volker Türk, Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, « rappelle l'apartheid, mais fondé plutôt sur le genre que sur la race ». Elles méritent que justice leur soit rendue. Paris soutient la démarche des ONG engagées pour faire reconnaître comme crime contre l'humanité, l'apartheid de genre qui frappe les femmes et les filles dans plusieurs pays du monde, dont l'Afghanistan et l'Iran.

Dès les premiers jours de l'accession aux pouvoir des talibans, la Ville de Paris s'est mobilisée et elle a depuis continué à attirer l'attention du monde politique et du grand public sur la situation des Afghanes, dont les droits civils sont presque réduits à néant. Elle a transcrit dans des actes cet engagement politique, avec l'attribution d'aides d'urgences et de subventions à des associations sur le terrain, qui œuvrent au quotidien pour améliorer la vie des civils, et en particulier des femmes.

Aujourd'hui, je vous propose de poursuivre cet engagement. La situation internationale ne doit pas nous faire oublier le sort des femmes afghanes. Continuer à les soutenir, faire entendre leur voix et maintenir la mobilisation internationale, c'est aussi refuser qu'elles soient effacées. Les projecteurs doivent rester allumés sur celles qu'un régime obscurantiste essaie de faire disparaitre.

Compte tenu de la mobilisation constante de la Ville de Paris en faveur des droits humains et de l'attachement sans cesse renouvelé de notre ville au principe fondamental d'égalité, je vous propose d'attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux Femmes afghanes. Par cette distinction, Paris exprime sa solidarité et son engagement indéfectible en faveur de leur combat pour la liberté.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le Date renseignée par le SCP.

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18, 19 et 20 novembre 2026

2026 DGRI 50 Attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux Femmes afghanes.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 et suivants, L.2511-1 et suivants ;

Vu le vœu 2026 V.214 du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 octobre 2026, relatif à la citoyenneté d'honneur pour les femmes afghanes ;

Vu le projet de délibération, par lequel le Maire de Paris propose d'attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux Femmes afghanes ;

Sur le rapport présenté par Madame Audrey PULVAR, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Le Maire de Paris est autorisé à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris aux Femmes afghanes.

Le Maire de Paris,

Emmanuel GRÉGOIRE